



## Programme de fidélité IKEA FAMILY France

### Préambule

---

Le programme fidélité IKEA FAMILY (ci-après le « Programme ») est développé par la société Meubles IKEA FRANCES SAS, société par actions simplifiée au capital de 8 840 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro 351 745 724, ayant son siège social 425 rue Henri Barbusse 78375 Plaisir.

Ce programme est ouvert à toute personne physique disposant d'une carte IKEA FAMILY (ci-après le « membre IKEA FAMILY » ou « vous »). Il est valable pour tout achat réalisé dans l'ensemble des magasins IKEA situés en France, hors vente à distance.

La carte IKEA FAMILY est gratuite.

### 1. Acceptation des conditions générales du Programme

---

Le Membre reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions d'adhésion au Programme. Ces conditions sont disponibles gratuitement sur demande à l'accueil de votre magasin IKEA ou sur le site [www.ikea.fr](http://www.ikea.fr)

### 2. Objet du Programme

---

Le présent programme de fidélité a pour objet de permettre aux membres IKEA FAMILY éligibles de bénéficier de bons d'achats dans les conditions précisées aux articles 3 et 4 ci-après.

### 3. Adhésion et éligibilité au programme de fidélité IKEA FAMILY

---

Pour être éligible au programme de fidélité IKEA FAMILY vous devez :

- Souscrire gratuitement la carte IKEA FAMILY directement en magasin, ou sur le site [www.ikea.fr](http://www.ikea.fr)
- Renseigner, lors de votre souscription, votre adresse de courrier électronique
- Accepter de recevoir des communications de la part de IKEA. En l'absence de cette acceptation IKEA ne pourra vous envoyer le bon d'achat.

### 4. Modalité d'exécution du Programme de fidélité IKEA FAMILY

---

Ce Programme est mis en place à partir du 9 octobre 2015 et pour une période indéterminée.

Il permet de bénéficier d'un bon d'achat de 10€ si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Présenter la carte IKEA Family lors du passage en caisse afin d'être identifié comme membre IKEA FAMILY,
- Effectuer trois (3) passages en caisse cumulant un total d'achat de produits de 100 €.

Le programme redémarre à zéro après le 3<sup>ème</sup> passage en caisse, vous permettant ainsi, si vous cumulez de nouveau un total d'achat de 100 € sur trois (3) passages en caisse, de bénéficier d'un nouveau bon d'achat de 10 €.

Sont comptabilisés les achats de produits uniquement, effectués en magasin, hors restaurant, bistro, épicerie suédoise et vente en ligne.

Le montant des achats réglés intégralement en carte cadeau ne sont pas comptabilisés dans le cadre de ce programme.

Un seul passage en caisse sera comptabilisé par jour et par magasin, et ce même si le membre IKEA FAMILY est passé en caisse plusieurs fois dans la journée.

En revanche les achats effectués dans deux ou plusieurs magasins différents seront comptabilisés dans le cadre du Programme.

En cas d'oubli de la carte IKEA Family lors de votre passage en caisse, vous disposez de la possibilité d'affecter à posteriori votre achat à votre carte IKEA FAMILY. Vous devez dans ce cas vous présenter à la caisse centrale de votre magasin avec votre ticket de caisse afin que l'achat soit comptabilisé.

Il est entendu qu'en cas de retour d'article et de remboursement effectué en magasin avant la validation de la totalité des conditions d'acquisition du bon d'achat, le ou les montant(s) remboursés seront déduits du total cumulé des achats effectués par le Membre.

## **5. Remise du bon d'achat**

A compter du 9 octobre 2015, tout membre IKEA FAMILY ayant rempli les conditions précitées aux articles 3 et 4 ci-dessus et disposant d'une adresse électronique valide, recevra automatiquement son bon d'achat de 10 € par courrier électronique.

Le courrier électronique contiendra le numéro de la carte IKEA FAMILY du membre ainsi qu'un code datamatrix.

Pour profiter du bon d'achat, vous devrez présenter votre carte IKEA FAMILY (physique ou digitale) ainsi que le code datamatrix de l'email (physique ou digitale).

Les bons d'achat partiellement imprimés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés.

Le bon d'achat de 10€ est valable 2 mois à partir de la date d'envoi du courrier électronique. Ce bon d'achat ne peut en aucun cas être vendu, cédé, remboursé ou échangé contre sa valeur en argent et ce même en cas de vol ou perte. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué en magasin dans le cas où le bon d'achat ne serait pas utilisé dans sa globalité.

Le bon d'achat est utilisable dans tous les magasins IKEA en France, sur l'ensemble des produits, hors services, restaurant, bistro, épicerie suédoise et achat en ligne.

## **6. Modification ou arrêt du programme fidélité IKEA FAMILY**

Meubles IKEA France se réserve le droit de modifier les conditions d'éligibilité ou d'obtention des bons fidélité, de changer le bon d'achat de 10€ contre tout autre avantage, ou d'arrêter le programme de fidélité à tout moment et sans communication préalable auprès des membres IKEA FAMILY. Aucune compensation ne pourra être demandée à ce titre.

## **7. Utilisation frauduleuse du programme fidélité IKEA FAMILY**

Tout manquement aux présentes conditions d'utilisation du programme par un membre IKEA FAMILY, toute utilisation abusive ou frauduleuse de la carte, des bons d'achat (notamment de prêt de la carte à une tierce personne, usage frauduleux du programme,

commerce des produits achetés à l'aide du programme, revente de bons d'achat etc..) toute falsification des informations communiquées pourra entraîner, à la seule convenance du gestionnaire du programme, la suspension temporaire de l'adhésion du Membre IKEA FAMILY au programme ou la résiliation sans préavis ni indemnité de son adhésion et la suppression consécutive des bons d'achat obtenus avec sa carte. Cette suspension ou cette résiliation s'opéreront sans préjudice de toute possibilité d'action de IKEA.

IKEA se réserve également le droit de refuser la souscription de la carte IKEA FAMILY par un demandeur ayant déjà fait l'objet d'un comportement frauduleux dans l'utilisation du programme.

## **8. Données à caractère personnel**

---

IKEA informe le membre IKEA FAMILY que les données à caractère personnel le concernant sont collectées à des fins d'organisation et de traitement du Programme objet des présentes conditions.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne participant au présent Programme bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des données la concernant. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'écrire en écrivant à l'adresse suivante : Meubles IKEA France, Département Marketing, programme fidélité IKEA FAMILY, 425, rue Henri Barbusse, BP 129, 78375 PLAISIR accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Programme seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations vous nous communiquez sont destinées au groupe IKEA, qui pourra les communiquer, sous obligation de confidentialité, à ses sous-traitants, en tant que de besoin, et notamment à ses prestataires techniques. Elles ne seront en aucun cas cédées à une entreprise tierce.

## **9. Intégralité**

---

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales du Programme de fidélité sont déclarées nulles ou caduques par application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision judiciaire définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leur force et leur portée. IKEA fera ses meilleurs efforts pour procéder dès que possible à son remplacement par une stipulation valide et d'une portée la plus proche à l'esprit des présentes.

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes conditions, d'une façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

## **10. Droit applicable / Litiges**

---

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables en matière de compétence juridictionnelle (et notamment pour les Clients particuliers agissant en qualité de consommateur), les juridictions du ressort du siège de IKEA seront seules compétentes pour connaître de tout litige relatif aux présentes conditions, notamment tout litige relatif à sa validité, son interprétation, son exécution et/ou sa résiliation et ses conséquences.